

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSConseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 30 mars 2009**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS -
 Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme
 TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH -
 Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL
 HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M.
 DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)
Membres absents : Mme BERNARD - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)

OBJET DE LA DELIBERATION

**Equiperment en mobilier des groupes scolaires - Année 2010 - Lancement de la consultation -
Signature des marchés**

Monsieur Marchand, au nom des commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville procède à une rénovation régulière des locaux d'enseignement de ses écoles maternelles et élémentaires. Cette rénovation structurelle s'accompagne, dans la plupart des cas, d'une dotation en mobilier adapté, conforme aux normes en vigueur, assurant aux élèves dijonnais sécurité et qualité d'accueil dans un cadre convivial.

Pour faire face aux besoins au titre de l'année 2010, il est proposé d'engager une procédure d'appel d'offres. L'évolution de ceux-ci en cours d'année nécessite la passation de marchés à bons de commandes en trois lots séparés dont les montants minimum et maximum en euros TTC sont définis comme suit :

- lot n°1 : banquettes : de 2 000 € à 10 000 €,
- lot n°2 : meubles de bibliothèque : de 9 000 € à 40 000 €,
- lot n°3 : sièges, chaises et fauteuils, plans et tables, mobilier de rangement : de 100 000 € à 300 000 €.

La durée des marchés est prévue pour une année reconductible trois fois.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la réussite éducative, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à lancer la procédure d'acquisition des mobiliers destinés aux écoles maternelles et élémentaires de la Ville, par voie d'appel d'offres ouvert à bons de commandes, dans les conditions proposées ;
- 2 - m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 3 - m'autoriser, en cas d'appels d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 4 - dire que le financement sera assuré sur les crédits à inscrire aux budget des exercices 2010 à 2013.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 AVR. 2009

